

Annexe A Comparaison des articles entre la version actuelle et la version modifiée du Règlement du Personnel

Légende des couleurs

- Noir : texte inchangé
- Bleu : texte adapté de l'article en cours
- Vert : texte puisé d'un autre article (adapté ou non)
- Violet : nouveau texte

Afin de regrouper par chapitre les thèmes du Règlement du personnel (RdP) les articles de la version actuelle ont été réorganisés dans la version proposée conformément au tableau ci-dessous.

- Certains articles existants ont été supprimés (vous trouverez les explications dans le corps de texte),
- Certains articles ont été reformulés et/ou complétés (en vue de faciliter la compréhension des collaborateurs)
- Certains articles ont été rajoutés (en vue de nouvelles dispositions en vigueur et/ou pour compléter le sujet en vue de faciliter la compréhension des collaborateurs et/ou de faciliter la gestion opérationnelle)

Version actuelle (VA) basculée vers →	Version modifiée (VM) ↓	Commentaires de la structure de articles proposées
BUTS ET PRINCIPES Texte + 1.1	I. BUTS Texte	Nouveau = définition du lien contractuel entre EnJeu et ses collaborateurs
I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	II. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	
Art 1 Champ application 1.1 + 1.2 1.2 1.3	Art 1 Champ application + Buts 1.1 1.2 1.3	Inchangé + Ajout "apprentis et stagiaires venant de 1.2 Reformulation
Art 2 Définition du collaborateur d'EnJeu 2.1 —	Art 2 Définition du collaborateur d'EnJeu 2.1 2.2	Reprise avec compléments Nouveau : clarification
Art 7 Association du personnel 7 Droit d'être accompagné - Art 8	Art 3 Association du personnel 3.1 3.2	Inchangé Inchangé (article converti en alinea)
	III. DISPOSITIONS NORMATIVES ET VOIES DE DROIT	
	1. Nature juridique	Sous chapitre
Art 5.2 Engagement 5.2 5.1 Référence au Code des obligations- Art 65	Art 4 Droit applicable 4.1 4.2 4.3	Nouveau + Reprise 5.2 (dernière phrase) Inchangé - (Reprise 1 ^{ère} phrase du 5.1, reste basculé sous « contrat - 7.3 ») Inchangé
Art 63 Litiges Texte	Art 5 Litiges Texte	Inchangé
Art 4 Conditions d'engagement 4.1 Art 3.1 et 2 (Mise au concours) Art 5.3 (Engagement)	Art 6 Conditions d'engagement 6.1 6.2 6.3	Reprise du 4.1 et reformulation Fusion l'art 3.1 et 3.2 Reprise de l'art 5.3
Art 5.4 Art 5.4 Art 5.1 Art 13 (Affectation à une nvelle fonction) Art 36 (Promotion) Art. 5.2	Art 7 Contrat de travail 7.1 7.2 7.3 7.4 7.5	Inchangé + qq précisions Reprise du 5.4 + 1 élément nouveau Reprise 5.1 + complété avec qq éléments Fusion des art 13 et 36 : reformulation + qq éléments nouveaux

Art. 4.2		Fusion des art 5.2 et 4.2 + 1 nouvel élément
<u>Art 6 Période d'essai</u> 6.1 6.1+ 6.2 —	<u>Art 8 Période d'essai</u> 8.1 8.2 8.3	1 ^{ère} phrase du 6.1 + Elément de précision Dernière phrase 6.1 + 6.2 Nouveau = Précision de la période d'essai pour les CDD/CDMAX
	<u>Art 9 Ancienneté</u> Texte	Terme Ancienneté remplace Fidélité Nouveau – précision p/r à l'art 40
<u>Art 18 Domicile</u> 1 ^{ère} phrase supprimée	<u>Art 10 Domicile</u> Texte	Reformulation Art 18 + Précision
<u>Art 13 Affectation à une nouvelle fonction et promotion –</u> 13 <u>Art 25 Suppression de poste</u> 38.2 et 38.1	<u>Art 11 Affectation à une nouvelle fonction</u> 11.1 11.2	Notion de promotion basculé ds 7.4. Reprise art 13 + 00 éléments de précision Article supprimé Fusion du 38.1 et 38.2
	2. Principes	
— — —	<u>Art 12 Principe de non-discrimination</u> 12.1 12.2 12.3	Article Nouveau : Précision d'éléments contenus dans les Buts + répond à des nouvelles directives légales (non-discrimination)
<u>Art 17 Charges publiques</u> 17.2 17.1 17.3 —	<u>Art 13 Charges privées ou publiques</u> 13.1 13.2 13.3 13.4	Eléments de précision + une partie de 17.2 Eléments de précision + une partie de 17.1 Inchangé + 2 compléments Nouveau – précision de situation actuelle
<u>Art 16 Occupations accessoires</u> — — 16.1 — 16.2 16.1 —	<u>Art 14 Activités accessoires</u> 14.1 14.2 14.3 14.4 14.5 14.6 14.7 14.8	Reformulation Nouveau – Définition Nouveau – Obligation Reformulation (art 16.1) + Nouveau Nouveau – Obligation Reformulation (art 16.2) Reformulation (art 16.1) Nouveau : précision légale Nouveau – Obligation
—	<u>Art 15 Relations familiales</u> Texte	Nouveau : Définition d'une règle
	3. Comportements et Responsabilités	
<u>Art 11 Exercice de la fonction</u> 11.1 + 11.2	<u>Art 16 Exercice de la fonction</u> Texte	Inchangé, qq mots reformulés
<u>Art 62 Responsabilité</u> 62 — Art 9.2 — NV + Art 5.3 Art 28.2	<u>Art 17 Responsabilité</u> 17.1 17.2 17.3 + NV 17.4 17.5 17.6	Inchangé Nouveau Reprise avec ajout juridique Nouveau Nouveau + Reprise du 5.3 Inchangé (1 ^{ère} partie) reformulation 2^{ème} p
<u>Art 10 Intérêts d'Enfance & Jeunesse</u> 10+ 11.1 10 — —	<u>Art 18 Attitude et Comportement</u> 18.1 18.2 18.3 18.4	Reprise et reformulation Reprise et reformulation Nouveau Nouveau
<u>Art 20 Outillage et matériel + Art 19 Vêtement de travail</u> 20 19	<u>Art 19 Ressources mises à disposition pour l'accomplissement des activités pro</u> 19.1 19.2	Reprise et reformulation Reprise et reformulation
<u>Art 21 Dons et autres avantages</u> 21 —	<u>Art 20 Cadeaux et autres avantages</u> 20.1 20.2 20.3	Inchangé Nouveau Nouveau
<u>Art 15 Procédure en cas de manquement aux obligations</u> 15	<u>Art 21 Mesures disciplinaires</u> Texte	Reprise et reformulation
	4. Durée du temps de travail, Heures supplémentaires, Service de piquet	
<u>Art 51 Durée du travail</u> — 51.1.	<u>Art 22 Temps et Jours de travail</u> 22.1 22.2	Nouveau – Définition Inchangé

52.5 + 51.2 52.1 —	22.3 22.4 22.5	Reprise et reformulation Fusion des 2 articles Reprise et reformulation + NOUVEAU
Art 39 Engagement à temps partiel Nouveau + Texte	Art 23 Travail à temps partiel 23.1	Reprise 1 ^{ère} partie + 1 élément de précision Suppression 2 ^{ème} partie, cf commentaire
Art 53 Pauses 53.1 + 53.3	Art 24 Pauses obligatoires non rémunérées Texte	Reprise avec 1 élément majeur nouveau
Art 53 Pauses 53.1 53.4	Art 25 Pauses non rémunérées 25.1 25.2	Reprise Reprise + annulation 1 ^{ère} partie (Cf Commentaire)
Art 52 Horaire de travail — — —	Art 26 Organisation du travail 26.1 26.2 26.3	Nouveau – Définition Nouveau – Précision Nouveau – Précision
Art 42 Compensation HSUP — — 42.2 —	Art 27 Heures supplémentaires 27.1 27.2 27.3 27.4	Nouveau – concerne Cons. Direction Nouveau – Précision Reprise Nouveau – précision pour les temps partiels
Art 42 Compensation HSUP 42.3 42.4 42.3	Art 28 Compensation ou paiement des heures supplémentaires 28.1 28.2 28.3	Inchangé Reprise + complément
— —	Art 29 Soldes HS en cas de cessation de travail 29.1 29.2	Nouveau – Précision Nouveau – Précision
Art 54 Service de piquet 54.1 54.1 54.2	Art 30 Service de piquet 30.1 30.2	54.1 divisé en 30.1+30.2 Inchangé (3 mots nouveaux) Article abrogé
	5. Vacances, Jours fériés, Congés spéciaux et/ou par suite d'empêchement de travailler	
Art 56 Principes pour calcul vacances 56.1	Art 31 Droit au congé Texte	Reprise 56.1 + ajout réf nv articles
Art 55 Droit aux vacances — 55.1	Art 32 Droit aux vacances 32.1 32.2	Nouveau – Précision Reprise
Art 56 Principes pour calcul vacances 56.2 — —	Art 33 Réduction du droit aux vacances 33.1 33.2 33.3	Reprise Nouveau – précision Nouveau – Précision
Art 57 Période de vacances 57.1 —	Art 34 Modalités 34.1 34.2	Reprise avec précision Nouveau – Précision
Art 56 Principes pour calcul vacances 56.3 — 55.1 57.2 56.5 + 56.4	Art 35 Planification des vacances 35.1 35.2 35.3 35.4 35.5	Inchangé Nouveau – Précision Reprise reformulée Reprise reformulée Reprise reformulée avec fusion des 2 articles
Art 55 Droit aux vacances 55.2 55.2	Art 36 Jours de congé offerts 36.1 36.2	Divisé sur les 2 articles 36.1 et 36.2 sous Reprise reformulée
Art 58 Jours fériés légaux & assimilés 58.1 58.3 58.2	Art 37 Jours fériés légaux 37.1 37.2 37.3	Reprise Reprise reformulée Inchangé
Art 59 Congés spéciaux 59.1	Art 38 Congés spéciaux 38.1	Reprise de tout + 2 jours en cas de décès pour les propres parents +1 jours pour les beaux parents

		Suppression des 2 jours pour déménagement hors communes
– Art 60.1 + 60.4 60.3 – 60.2	<u>Art 39 Congés non payés</u> 39.1 39.2 39.3 39.4 39.5	Nouveau – définition Reprise reformulée Inchangé Nouveau – Précision Reprise + nouveau élément
Art 52.4	<u>Art 40 Congés pour visites médicales</u> Texte	Inchangé + 1 élément de précision
Art 59.2	<u>Art 41 Congés maladie ou accident d'un enfant</u> Texte	Inchangé
– – –	<u>Art 42 Congé pour la prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé</u> 42.1 42.2 42.3	NOUVEAU – nouvel article CO depuis 2021, + complété par l'art 62
– –	<u>Art 43 Congé de courte durée pour proche aidant</u> 43.1 43.2	NOUVEAU – nouvel article CO depuis 2021 + complété par l'art 63
<u>Art 47 Congé maternité & d'allaitement</u> 47.1 – –	<u>Art 44 Congé maternité</u> 44.1 44.2	Suppression « payé à 100% » car basculé dans chapitre Salaire – Article divisé en 2 : maternité / Allaitement Reprise + nouveau élément Nouveau – Précision
<u>Art 47 Congé maternité & d'allaitement</u> 47.2 47.2 –	<u>Art 45 Congé d'allaitement</u> 45.1 45.2 45.3	Reprise de l'art 47 de la partie Allaitement 47.2 divisé en 2 – inchangé Nouveau – Précision
<u>Art 59.1 Congés spéciaux</u> Art 59.1 (paternité) Art 59.1 (paternité) –	<u>Art 46 Congé autre parent</u> 46.1 46.2 46.3	Reprise d'une partie de l'art 59, congés spéciaux Article divisé sur 48.1 et 48.2 Nouveau – Précision
<u>Art 59.1 Congés spéciaux</u> Congés spéciaux (Adoption) – –	<u>Art 47 Congé en cas d'adoption</u> 47.1 47.2 47.3	Reprise d'une partie de l'art 59, congés spéciaux Reprise et complément Nouveau – Précision Nouveau – Précision
	6. Rémunération et Salaire, Assurances sociales, Primes, Allocations, Indemnités, Frais professionnels	
	6.1 Rémunération et Salaire	
–	<u>Art 48 Principes</u> Texte	Nouveau – Précision
–	<u>Art 49 Rémunération</u> Texte	Nouveau – Précision
<u>Art 34 Salaire initial</u> Art 34+36+39 – – – Art 37.1 + 37.2	<u>Art 50 Salaire initial</u> 50.1 50.2 50.3 52.4 52.5	Fusion de 3 articles – 1 élément reformulé Nouveau – Précision Nouveau – Précision Nouveau – Précision Fusion de 3 articles + un complément
–	<u>Art 51 Salaire à l'heure</u> Texte	Nouveau – Précision
–	<u>Art 52 Décompte et versement du dernier salaire</u> Texte	Nouveau – Précision
<u>Art 32 Échelle des salaires</u> 32 –	<u>Art 53 Échelle des salaires</u> 53.1 53.2	Texte initial basculé dans la Politique sal. Nouveau – Précision
<u>Art 35 Aug. annuelles et gratification</u> 35.3 –	<u>Art 54 Gratification</u> 54.1 54.2	Reprise inchangée et compléments Nouveau – Précision
	6.2 Assurances sociales	
<u>Art 61 AVS et caisse de pensions</u> –	<u>Art 55 Assurances sociales</u> 55.1	Article divisé en 3 alinéas Nouveau – Précision

Art. 61. Art. 61	55.2 55.3	INCHANGE INCHANGE
	6.3 Primes, Allocations, Indemnités, Frais professionnels	
Art 40 Prime de fidélité 40	Art 56 Prime d'ancienneté Texte	Fidélité changé en Ancienneté Reprise reformulée
Annexe 2	Art 57 Prime de départ à la retraite Texte	reprise de l'Annexe 2 Reprise reformulée
Art. 43. + Art 44	Art 58 Allocations et indemnités Texte	Nouveau remplace le texte de l'art 43 et 44
Art 41 Frais liés à l'activité professionnelle 41.1	Art 59 Frais professionnels Texte	Inchangé + Complément pour annoncer la politique des frais professionnels
	7. Prestations en cas d'empêchement de travailler	
Art 46 Dispositions en cas de maladie 46.1 46.1 46.2 — — 46.3	Art 60 Droit au salaire en cas de maladie et dispositions 60.1 60.2 60.3 60.4 60.5 60.6 60.7	46.1 divisé en 2 al Reprise reformulée Reprise reformulée + nouveau élément Nouveau - Précision Nouveau - Précision Nouveau - Précision Inchangé + 1 élément nouveau - Précision
Art 48 Dispositions en cas d'accidents 48.1 48.3 + 48.4 — 48.2 48.5	Art 61 Droit au salaire en cas d'accident et dispositions 61.1 61.2 61.3 61.4 61.5	Inchangé Inchangé Nouveau - par analogie au 60.3 Reprise reformulée Inchangé 1 élément nouveau - Précision
—	Art 62 Droit au salaire pour la prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé Texte	NOUVEAU - nvelle disposition légale référence à l'art 42 nv RdP) NOUVEAU
—	Art 63 Droit au salaire en cas de congé de courte durée pour proche aidant Texte	NOUVEAU - nvelle disposition légale référence à l'art 43 nv RdP) NOUVEAU
Art. 47 Congé maternité & allaitement 47.1	Art 64 Droit au salaire en cas de maternité 64.1	Art divisé en 2 comme pour l'art 44 nv RdP Inchangé
Art. 47 Congé maternité & allaitement 47.2	Art 65 Droit au salaire en cas d'allaitement Texte	Art divisé en 2 comme pour l'art 45 nv RdP Texte inchangé mais → passage du salaire de 80 à 100% = NOUVEAU
Art 59.1 – Congés spéciaux (sujet Paternité)	Art 66 Droit au salaire en cas de congé Autre parent Texte	Art repris du 59.1 NOUVEAU = précision
Art 59.1 – Congés spéciaux (sujet Adoption)	Art 67 Droit au salaire en cas d'adoption Texte	Art repris du 59.1 NOUVEAU = nouvelle formulation
Art 49 Obligations légales: service militaire et civil 49 45.2 49	Art 68 Droit au salaire en cas de service obligatoire 68.1 68.2 68.3	Inchangé Inchangé Inchangé
Art 50 Décès du collaborateur 50.1 50.2	Art 69 Prestations aux survivants en cas de décès du collaborateur 69.1 69.2	Inchangé (mise en forme différente) Inchangé
Art 45 Prestations de tiers 45.1	Art 70 Prestations de tiers Texte	Inchangé
—	Art 71 Compensation de créance Texte	NOUVEAU
	8. Information - Responsabilités de l'encadrement - Entretien de collaboration - Développement	
Art 28 Information 28.1	Art 72 Information de la Direction générale Texte	Inchangé

Devoirs des cadres et des responsables hiérarchiques - Art. 29. 29	<u>Art. 73 Responsabilités de l'encadrement</u> Texte	Inchangé + 1 élément nouveau
<u>Art 30 Entretien de collaboration</u> 30	<u>Art. 74 Entretien de collaboration</u> Texte	Reprise reformulée
<u>Art 31 Formation et perfectionnement professionnels</u> — 31.1	<u>Art. 75 Développement professionnel</u> 75.1 75.2	Titre reformulé - article de base divisé en 3 article (75/76/77) NOUVEAU = précision Nouveau = Reprise du sens et élargi
31.2 31.3	<u>Art 76 Frais inhérents à la formation</u> Texte	Reprise reformulée + nouveau = référence à la Politique de Formation Annulé car basculé dans la Politique Formation
31.2	<u>Art 77 Convention de formation</u> Texte	Reprise reformulée
	9. Santé et Sécurité	
<u>Art 9 Sécurité et préservation de la santé</u> 9.1 9.2	<u>Art 78 Environnement de travail</u> 78.1 78.2	Reprise reformulée NOUVEAU = précision Inchangé
<u>Art 14 Empêchement de travailler</u> — Art 14.1 Art 14.1 14.2 + Art 46.3	<u>Art 79 Empêchement de travailler pour des raisons de santé</u> 79.1 79.2 79.3 79.4	NOUVEAU = précision Reprise de l'existant + référence à la politique des absences Inchangé Fusion des 2 articles + 1 élément nouveau
	10. Fin des rapports de travail	
<u>Art. 22 Causes</u> 22	<u>Art 80 Fin des rapports de travail</u> Texte	Reprise + éléments nouveau = complément
<u>Art 6 Période d'essai + Art 23.1 Résiliation ordinaire</u> 6.1 23.1 23.2 — 23.4 23.5	<u>Art 81 Résiliation ordinaire du contrat de travail</u> 81.1 81.2 81.3 81.4 81.5 81.6	Reprise reformulée + 1 élément modifié Reprise reformulée + 1 nouvel élément NOUVEAU = précision Reprise inchangé + 1 élément nouveau Reprise inchangé avec 1 adaptation Reprise reformulée
<u>Art 23 Résiliation ordinaire</u> 23.3	<u>Art 82 Libération obligation de présence</u> Texte	Reprise du fond, reformulation + nouveaux éléments
—	<u>Art 83 Convention de départ</u> Texte	NOUVEAU
Protection contre les congés - Art. 24. 24	<u>Art 84 Protection contre les congés</u> Texte	Inchangé
<u>Art 26 Résiliation pour justes motifs</u> 26.1 26.2 26.1	<u>Art 85 Résiliation immédiate pour justes motifs</u> 85.1 85.2	Reprise du fond, 1 nouvel élément Proposition de suppression Inchangé
<u>Art 27 Mise à la retraite</u> 27.1 27.1 27.2	<u>Art 86 Mise à la retraite</u> 86.1 86.2 86.3	Division du 27.1 en 86.1 et 86.2, Reprise reformulée Reprise reformulée
— —	<u>Art 87 Invalidité</u> 87.1 89.2	NOUVEAU = Précision
<u>Art 50 Décès du collaborateur</u> 50.1	<u>Art 88 Décès</u> Texte	Inchangé
<u>Art 23 Résiliation ordinaire</u> 23.6	<u>Art 89 Certificat de travail</u> Texte	Reprise reformulée + 1 nouvel élément
	11. Dispositions finales	
— —	<u>Art 90 Délégation de compétence</u> 90.1 90.2	NOUVEAU Nouveau - proposé par la Juriste IDEM
<u>Art 64 Mise en œuvre</u> 64 —	<u>Art 91 Mise en œuvre</u> 91.1 91.2	Inchangé sur le fond Nouveau - proposé par la Juriste

	91.3	Nouveau - proposé par la Juriste
Art 66 Clause abrogatoire et dispositions transitoires	Art 92 Clause abrogatoire et dispositions transitoires	
Art 66 (1 ^{ère} partie)	92.1	Reprise + date à intégrer + 1 élément reformulé
Art 66 (2 ^{ème} partie)	92.2	Nouveau + 1 reprise reformulée
Art 67	92.3	Proposition d'annulation, car ne fait plus de sens aujourd'hui. Article faisait référence à la reprise de collaborateur en 2018